

LE CHEYLARD

Chemins communaux: 735 signatures remises au commissaire enquêteur

Ils étaient une trentaine à se retrouver mercredi 30 novembre à 15 heures, dans un des bureaux de la mairie du Cheylard. Espace de travail de ces 15 derniers jours de Monsieur Russier, commissaire enquêteur du département de l'Ardèche, venu procéder à l'enquête publique ouverte par la municipalité sur l'éventuelle aliénation de 5 chemins ruraux au Cheylard. (cf édition du 1^{er} décembre). Membres du Collectif « Pour la défense des chemins publics » constitué le 25 novembre, associations de pleine nature, habitants du Cheylard, de Malleval, de Saint-Jean-Roure mais aussi des communes environnantes, tous ont tenu à être présents pour remettre solennellement, la pétition regroupant 735 signatures contre l'aliénation de ces chemins. Un collectif décidé à ne « rien lâcher » qui n'a pas ménagé ses efforts en quatre jours, entre la date de constitution du collectif et la remise de la pétition, pour interpellier les consciences et expliquer aux habitants l'importance de la sauvegarde de ce qui doit rester pour eux, un patrimoine naturel public, la création de certains



Les membres du collectif sont venus remettre directement la pétition qui a recueilli 735 signatures en 4 jours.

chemins remonteraient à 1826.

Des habitants toujours très remontés

Un Commissaire enquêteur surpris, une fois de plus, de voir autant de monde réuni pour des chemins, qui a écouté avec attention les doléances de chacun. Un habitant de Saint-Jean-Roure, scandalisé avec d'autres, de ne pas avoir été invités à la réunion du 16 novembre organisée par la mairie, a très fermement fait comprendre que cette aliénation

ne léserait pas que les associations sportives de pleine nature. « Il n'y a pas que les associations qui passent, nous aussi on y passe. Ça veut dire quoi de vouloir les fermer alors qu'il n'empiète absolument pas sur la propriété de Monsieur Perrier! Il veut juste être tranquille chez lui, il se moque de savoir ce qu'on pense! » Un autre habitant de Malleval, professeur au Cheylard, qui serait directement impacté par cette aliénation a expliqué avec diplomatie s'être « complètement immergé dans la compréhension des

textes légaux liés à cette aliénation, il semble compliqué de s'y opposer... Même si je ne suis pas du tout contre la création d'un projet touristique et agricole par la SCI Machaval, je souhaite juste que cela ne remette pas en cause l'utilisation de ces chemins ».

Que va-t-il se passer ensuite ?

L'enquête publique close au 30 novembre, Monsieur Russier a maintenant un mois pour remettre son rapport factuel et argumenté avec avis à la municipalité. Cette dernière aura pour obligation de le rendre publique pour ensuite délibérer en conseil municipal et décider. Détail légal qui a son importance pour le Collectif, que le rapport émette un avis favorable ou défavorable, la municipalité pourra toujours procéder à l'aliénation si elle le souhaite, dans ce cas, vendre les chemins à la SCI Machaval. Si tel est le cas elle devra juridiquement motiver sa décision.

SYLVIANE LE DOARÉ-TARI (CLP)